

LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

ENGAGEMENT,
LOGEMENT, ÉDUCATION,
JUSTICE SOCIALE,
SANTÉ, MOBILITÉ...



LES COMMUNES, C'EST NOUS AUSSI !

POUR DES POLITIQUES MUNICIPALES CONSTRUITES
AVEC LES JEUNES

LE·LA MAIRE :

Le·la maire est le·la garant·e du bon déroulement du conseil municipal. C'est lui ou elle qui anime les échanges, donne la parole, veille à l'écoute mutuelle et à la régulation du temps. Son rôle est également de reformuler les propositions si besoin, de synthétiser les débats, et, en cas de blocage, de chercher un compromis, aboutir au consentement, proposer un vote ou bien de trancher. Le·la maire incarne la responsabilité politique et clôture la séance en présentant publiquement le programme final, soutenu par les journalistes. Il ou elle doit faire preuve de leadership bienveillant, d'écoute et de capacité de synthèse.

LES ADJOINT·ES AU MAIRE (2-4 PERSONNES) :

Les adjoint·es, généralement entre deux et quatre selon la taille du groupe, ont chacun·e en charge un domaine spécifique : jeunesse, éducation, culture, mobilité, environnement, santé, etc. Leur rôle est de défendre activement les propositions liées à leur champ, d'apporter des arguments précis, de suggérer des regroupements entre les idées ou des améliorations, et de veiller à ce que les préoccupations prioritaires de leur domaine ne soient pas oubliées. Les adjoint·es participent pleinement au débat, tout en assumant une fonction de référent·e sur les sujets dont ils ou elles sont en charge.

LES CONSEILLER·ES MUNICIPAUX (6-10 PERSONNES) :

Les conseiller·es municipaux forment le cœur du débat démocratique. Ce sont eux et elles qui proposent des idées, les défendent, les interrogent, les modifient et les comparent. Ils peuvent travailler en binômes pour porter une ou plusieurs propositions. Durant la séance, ils débattent activement des priorités à retenir, confrontent leurs points de vue, et participent au vote final permettant de retenir les dix mesures du programme des 100 jours. Leur rôle demande une forte capacité d'écoute, de coopération et de prise de décision collective.

LES JOURNALISTES / RAPPORTEUR·ICES (1-2 PERSONNES) :

Un ou deux jeunes peuvent jouer le rôle de journalistes ou rapporteur·ices. Ils et/ou elles suivent attentivement les discussions, notent les propositions formulées et les arguments échangés. Ils et/ou elles peuvent intervenir pour demander des clarifications ou faire des rappels des échanges au groupe. À la fin du conseil municipal, ce sont eux qui présentent officiellement les dix propositions retenues, sous forme d'un discours, d'une conférence de presse ou d'un article.

FICHE PROPOSITION POLITIQUE

PROPOSITION POLITIQUE SÉLECTIONNÉE :

PUBLIC CONCERNÉ :

OBJECTIF :

DESCRIPTION :

INFORMATIONS DIVERSES :